Image not found or type unknown

Conclusions pour prud'hommes

Par **dolores6**, le **25/04/2016** à **11:00**

bonjour

mon avocat n'a pas remis les conclusions dans le délais prévu.
de plus elle a demandé des dommages et intérêts en de ça de mes attentes.
peut-on renvoyer de nouvelles conclusions.
(la plaidoirie et le 07 juin 2016 devant les prud'hommes,)
cordialement

Par **Polemon**, le **25/04/2016** à **13:54**

La procédure est orale, vous pouvez modifier vos demandes lors des plaidoiries.

Par **P.M.**, le **25/04/2016** à **13:58**

Bonjour,
Il est dommage que vous n'ayez pas demandé à votre avocat de vous soumettre ses conclusions avant leur transmission mais a priori, il est encore temps de le faire pour en envoyer d'autres rectificatives...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés